

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2018

Aux membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ADAPEI de Haute-Saône relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport. L'ADAPEI de Haute-Saône est devenue « Groupe Associatif Handy'Up » à compter du 1^{er} janvier 2019.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 1.1.5 de l'annexe des comptes annuels (page 15) concernant le financement de charges d'exploitation par la réserve de compensation et son impact sur les résultats comptables. Le passage d'une perte au compte de résultat à un excédent au bilan est justifié.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Remiremont,
Le 3 Juin 2019

CFGS AUDIT



Cécilia MOUGEL
Commissaire aux comptes
Inscrite à la Compagnie Régionale de NANCY



Anne-Christine FRERE
Commissaire aux comptes associée
Inscrite à la Compagnie Régionale de NANCY

Bilan Adapei 70

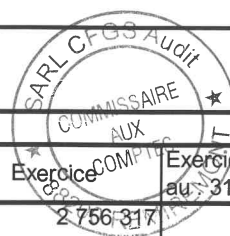
31/12/2018



ACTIF		Exercice 2018			Exercice précédent
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant Net	au 31.12.2017
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et développement				
	Concession, logiciel, et droits similaires	189 217	157 222	31 995	16 466
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	Total	189 217	157 222	31 995	16 466
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	4 086 427	859 550	3 226 877	3 293 178
	Constructions	45 658 504	21 788 852	23 869 652	24 476 865
	Inst. Techniques, mat. Out. Industriels	13 913 231	11 409 163	2 504 068	2 956 893
	Autres immobilisations corporelles	3 075 824	2 564 984	510 840	516 035
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations corporelles en cours	114 951		114 951	632 695
	Avances et acomptes	875		875	5 239
	Total	66 849 812	36 622 549	30 227 263	31 880 904
	Immobilisations financières (2)				
	Participations				
	Créances rattachées à des participat.			0	116
	Titres immob. Activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés	117		117	0
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	61 454		61 454	52 154
	Total	61 571	0	61 571	52 270
Total I		67 100 600	36 779 771	30 320 829	31 949 640
COMPTES DE LIAISON		0		0	0
Total II		0	0	0	0
Actif Circulant	Stocks et en-cours				
	Matières premières, approvisionnement	1 259 457	461 297	798 160	730 682
	En cours de production biens et services	77 480	809	76 671	65 983
	Produits intermédiaires et finis	121 685		121 685	87 863
	Marchandises	49 449		49 449	49 935
	Total	1 508 071	462 107	1 045 965	934 463
	Créances				
	Avces et acptes versés sur commandes	213 447		213 447	424 101
	Créances usagers et comptes rattachés	4 759 660	84 768	4 674 892	5 413 647
	Autres créances	947 435	6 053	941 382	936 740
	Total	5 920 542	90 820	5 829 721	6 774 488
	Divers				
	Autres titres				
	Valeur mobilière de placement			0	0
	Instrument de trésorerie				
	Disponibilités	14 445 093		14 445 093	12 676 869
	Charges constatées d'avance (5)	192 521		192 521	204 734
Total III		22 066 227	552 927	21 513 299	20 590 554
Charges à répartir sur plusieurs exercices					0
Primes de remboursement des emprunts					0
Ecart de conversion Actif					0
Total de l'actif (I+II+III+IV+V+VI)		89 166 827	37 332 698	51 834 128	52 540 194
Renvois	(1) Dont droit au bail				
	(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières				
	(4) et (5) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan Adapei 70

31/12/2018



PASSIF (avant répartition)		Exercice 2018	Exercice précédent au 31.12.2017
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. inv. biens renouvelables)	2 756 317	2 756 317
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves	9 789 854	10 554 163
	Report à nouveau	3 496 992	2 225 077
	Résultat de l'exercice	1 075 004	1 131 197
	Fonds associatifs avec droit de reprise	369	369
	Autres fonds associatifs		
	Apports		
	Legs et donations		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs	715 521	1 024 640
	Dépenses non opposables aux tiers financeurs	-3 216 390	-2 946 579
	Ecarts de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme	3 986 892	3 380 401
	Provisions réglementées	2 733 194	2 642 966
	Droit des propriétaires (commodat)		
Total I		21 337 754	20 768 552
COMPTES DE LIAISON (1)			
Total II		0	0
Provisions et fonds dédiés	Provisions pour risques	38 000	84 100
	Provisions pour charges	4 374 584	4 150 680
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	1 536 433	1 100 021
	Fonds dédiés sur autres ressources (apports, dons, legs et donations)	141 713	167 700
	Total III	6 090 730	5 502 501
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autre emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	16 159 113	17 397 344
	Emprunts et dettes financières divers (3)	4 944	4 160
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	144 600	390 785
	Redevables créditeurs		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 709 712	1 991 277
	Dettes fiscales et sociales	5 797 258	5 415 306
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	100 986	365 250
	Autres dettes	397 279	613 003
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance	91 752	92 015
Total (4) IV		24 405 644	26 269 141
Ecart de conversion Passif V			
Total du passif (I+II+III+IV+V)		51 834 128	52 540 194
Renvois	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	670 379	91
	(3) Dont emprunts participatifs		
	(4) Dont à plus d'un an	13 449 409	15 438 601
	(4) Dont à moins d'un an	10 956 235	10 830 540

- Analyse des comptes de liaison bilan :		Actif	Passif
- Comptes liaisons relatifs à la Trésorerie			
- Comptes liaisons relatifs à l'Investissement			
- Comptes liaisons relatifs à l'Exploitation			
Total des comptes de liaisons		0	0

Adapei 70 - exercice 2018

COMPTE DE RESULTAT GLOBAL

		Exercice	Exercice précédent
		au : 31/12/2017	au : 31/12/2017
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises	620 896	399 929
	Biens	1 118 377	829 789
	Production vendue	24 062 017	23 166 557
	Services liés à des financements réglementaires (produits de Tarification)	17 588 070	17 000 611
	Autres services		
	Montant net du chiffre d'affaires (dont à l'exportation)	43 389 360	41 396 886
	Production stockée	44 385	-6 664
	Production immobilisée	36 911	65 014
	Produits nets partiels sur opérations à long terme		
	Subventions d'exploitation	513 377	569 283
Charges d'exploitation	Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	748 470	690 849
	Cotisations	15 540	16 870
	Autres produits (1)	8 685 636	8 430 511
	Total des produits d'exploitation	53 433 678	51 162 747
	Marchandises	414 885	173 464
	Achats	486	5 470
	Variation de stocks		
	Matières premières et autres approvisionnements	3 501 655	3 452 906
	Achats	-85 383	-163 401
	Variation de stocks		
Charges d'exploitation	Autres achats et charges externes (2)	8 846 462	8 290 925
	Impôts, taxes et versements assimilés	1 469 965	1 275 089
	Salaires et traitements	24 717 561	23 495 045
	Charges sociales	10 111 041	9 712 936
	sur immobilisations	2 945 154	2 961 608
	amortissements		
	Dotations d'exploitation		
	sur actif circulant : provisions	60 106	88 656
	pour risques et charges : provisions	420 476	468 663
	Subventions accordées par l'association		
Charges d'exploitation	Autres charges	38 732	26 516
	Total des charges d'exploitation	52 441 140	49 787 877
	Résultat d'exploitation (I - II)	992 538	1 374 870
Produits financiers	Excédents ou déficits transférés		
	Déficits ou excédents transférés		
	Produits financiers de participations	2	1
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	35 906	77 468
	Reprises sur provisions, transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeur mobilières de placement		
	Total des produits financiers	35 908	77 469
	Dotations financières aux amortissements et provisions		
Charges financières	Intérêts et charges assimilées	494 781	549 363
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cession de valeur mobilières de placement		
	Total des charges financières	494 781	549 363
	Résultat financier (V-VI)	-458 873	-471 894
	Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV+V-VI)	533 665	902 977
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	5	8 834
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	983 277	276 555
	Reprises sur provisions et transferts de charges	124 475	740 134
	Total des produits exceptionnels	1 107 757	1 025 524
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	169 340	135 931
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 012 822	2 071
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions réglementées	137 603	101 530
	Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles	38 117	655 731
	Total des charges exceptionnelles	1 357 882	895 262
	Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-250 125	130 261
	Participation des salariés aux résultats		
	Impôts sur les sociétés	630	6 475
	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	511 968	1 004 375
	Engagements à réaliser sur ressources affectées	922 393	887 874
	Total des produits (I+III+V+VII+XI) XIII	55 089 310	53 270 115
	Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X+XII) XIV	55 216 826	52 126 851
	Excédent ou déficit (XIII-XIV)	-127 516	1 143 264

Evaluation des contributions volontaires en nature

Produits			
Bénévolat			179 890
Prestations en nature			0
Dons en nature			0
Total			179 890
Charges			
Secours en nature			0
Mise à disposition de biens et services			0
Personnel bénévole			179 890
Total			179 890
Renvois	(1) Dont : Dons	32 410	31 436
	Legs et donations	0	0
	Produits liés à des financements réglementaires	0	0
	Ventes et dons en nature	0	0
	(2) Y compris redevances de crédit-bail mobilier	61 005	65 273
	immobilier	0	0



Groupe Associatif Handy'Up - Adapei de Haute-Saône -

**Annexe aux comptes annuels
de l'exercice clos le
31/12/2018**

Montants exprimés en Euros

Groupe Associatif Handy'Up - Adapei de Haute-Saône
4 rue Isle de Beauchaine – BP 60105
70002 VESOUL Cedex



Table des matières

1	Faits majeurs de l'exercice	11
1.1	Evénements principaux de l'exercice	11
1.1.1	Fusion avec l'AGEI : effective au 1 ^{er} janvier 2019.....	11
1.1.2	Changement de dénomination sociale au 1 ^{er} janvier 2019.....	11
1.1.3	Secteur travail et vie professionnelle : activité 2018 et résultats (EA et ESAT BAPC).....	11
1.1.4	Cession de deux bâtiments (ESAT de Héricourt et ESAT de Gevigney)	14
1.1.5	Financement de charges d'exploitation par réserve de compensation et impact sur les résultats comptables et les résultats administratifs	15
1.1.6	Investissements	17
1.1.7	Contrôle URSSAF :.....	17
1.1.8	Provisions pour risques	18
1.2	Faits significatifs concernant les établissements	19
1.3	Principes, règles et méthodes comptables	22
1.3.1	Présentation des comptes.....	22
1.3.2	Méthode générale	22
1.3.3	Changement de méthode d'évaluation	22
1.3.4	Changement de méthode de présentation	22
1.4	Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice.....	23
2	Informations relatives au bilan	24
2.1	Actif.....	24
2.1.1	Tableau des immobilisations 2018	24
2.1.2	Tableau des amortissements et dépréciation des biens 2018.....	24
2.1.3	Méthode d'amortissements.....	25
2.1.3.1	<i>Méthode d'amortissement – immobilisations incorporelles</i>	25
2.1.3.2	<i>Méthode d'amortissement – immobilisations corporelles</i>	25
2.1.4	Immobilisations financières.....	25
2.1.5	Evaluation des stocks	25



2.1.6	Ancienneté des créances.....	26
2.1.7	Disponibilités.....	26
2.2	Passif	27
2.2.1	Fonds Associatifs 2018.....	27
2.2.2	Provisions réglementées 2018	28
2.2.3	Provisions pour risques et charges.....	29
2.2.4	Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires.....	30
2.2.5	Fonds dédiés 2018	30
2.2.6	Variation des dettes financières.....	31
2.2.7	Dettes financières – Etat des dettes 2018	31
2.2.8	Echéancier des dettes fournisseurs :	32
2.2.9	Information à caractère fiscal	32
3	Informations relatives au compte de résultat.....	33
3.1.1	Tableau de répartition des résultats de l'exercice.....	33
3.1.2	Résultat en instance d'imputation et sous contrôle de tiers financeurs	34
3.1.3	Réserve de compensation :	35
3.2	Répartition du Chiffre d'Affaires	35
3.3	Répartition des produits divers d'exploitation.....	36
3.4	Charges et produits sur exercices antérieurs.....	36
3.5	Evaluation des contributions en nature et du bénévolat	37
3.6	Ventilation de l'effectif	38
4	Autres informations.....	39
4.1	Informations concernant les rémunérations versées aux trois plus hauts cadres dirigeants ou bénévoles.....	39
4.2	Informations concernant les honoraires de Commissariat aux comptes.....	39
4.3	Informations concernant les honoraires de l'Expert-Comptable du Comité d'Entreprise.....	39
4.4	Informations concernant les ESAT et l'EA.....	39
4.6	Opération brioches 2018 :	40
4.7	Engagements hors bilan.....	41
4.7.1	Engagements reçus	41
4.7.2	Engagements donnés	41
4.8	Patrimoine	43
5	Glossaire.....	44

1 Faits majeurs de l'exercice



1.1 Evénements principaux de l'exercice

(NB : pour une meilleure lisibilité des chiffres, ceux-ci ont été arrondis au millier d'euros)

Les faits significatifs au cours de l'exercice sont les suivants :

1.1.1 Fusion avec l'AGEI : effective au 1^{er} janvier 2019

Les Assemblées Générales Extraordinaires de l'Adapei de Haute-Saône et de l'AGEI du 19 octobre 2018 ont décidé de fusionner (par voie d'absorption de l'AGEI par l'Adapei de Haute-Saône) en date du 1^{er} janvier 2019.

L'association AGEI, dont le siège social est situé à MIREBEAU sur BEZE (21310) gère 3 établissements :

- 1 Foyer de Vie de 47 places, situé à Renève
- 1 Foyer d'Hébergement de 66 places, situé à Bézouotte
- 1 ESAT de 75 places, situé à Bézouotte
- 1 magasin, sous la forme d'une SASU
- 1 exploitation agricole

1.1.2 Changement de dénomination sociale au 1^{er} janvier 2019

L'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Adapei de Haute-Saône du 19 octobre 2018 a décidé d'adopter comme nouveau nom de l'Adapei de Haute-Saône le nom suivant : « Groupe Associatif Handy'Up ».

1.1.3 Secteur travail et vie professionnelle : activité 2018 et résultats (EA et ESAT BAPC)

L'année 2018 est marquée par une troisième année de forte hausse de l'activité économique.

Les principaux indicateurs financiers ont évolué de la manière suivante :

Chiffre d'affaires :

Le chiffre d'affaires consolidé des ESAT et de l'Entreprise Adaptée est globalement en hausse de + 722 000 € (passant 17 485 000 € en 2017 à 18 207 000 € en 2018), soit +4.29% (hors revente sans marge de matériel industriel refinancé par PSA pour 292 000 € ; cf. note 3.2).

Dans le détail :

- Pour les ESAT : chiffre d'affaires en baisse de -285 000 €, essentiellement en raison de la baisse de l'activité caisserie à l'ESAT de Vesoul
- Pour l'Entreprise Adaptée : chiffre d'affaires en hausse de +1 303 000 €, essentiellement grâce à une très bonne activité soudure (+ 841 000€) et l'activité conditionnement (+346 000€)



Valeur ajoutée :

Corrélativement à la progression du chiffre d'affaires, elle s'est également améliorée, passant de 11 148 000 € à 11 651 000 €, soit + 503 000 €, se répartissant comme suit :

- Pour les ESAT : valeur ajoutée en baisse de -67 000 €
- Pour l'Entreprise Adaptée : valeur ajoutée en hausse de +570 000 €

Résultats :

Le résultat net est également en hausse, passant de 1 274 000 € à 1 437 000 €. Il inclut une plus-value sur cession de l'ancien bâtiment de l'ESAT de Héricourt de 368 000 €. Sans cette plus-value, le résultat aurait été de 1 069 000 €.

- **Pour les ESAT :**

Résultat net à +831 000€, en hausse de 67 000 €, incluant une plus-value sur cession de l'ancien bâtiment de l'ESAT de Héricourt de 368 000 €.

Sans cette plus-value, le résultat aurait été de 463 000€.

- **Pour l'Entreprise Adaptée :**

Résultat net à +606 000 €, en hausse de 97 000€ €.

Ce résultat, s'explique :

➤ **Pour l'activité Blanchisserie :**

Le résultat 2018 est très légèrement déficitaire en raison d'éléments non récurrents qui ont lourdement pesé sur l'exercice :

- Indemnités de départ
- Coût des anciens locaux 35 000 €
- Baisse de subvention spécifique

Sans ces éléments, le résultat de la blanchisserie aurait été positif.

➤ **Pour l'activité Soudure :**

L'année 2018 est caractérisée par une forte activité et la poursuite de l'équipe de nuit mise en place fin 2017 en faisant appel à l'intérim et aux CDD.

Il convient également de noter que les locaux inoccupés ont généré 80 000 € de charges en 2018.



➤ **Pour l'activité Conditionnement :**

Cette activité reste déficitaire, en raison d'une activité insuffisante. Grâce aux démarches commerciales qui ont permis de décrocher de nouveaux marchés, le montant de la perte en 2018 a presque été réduit de moitié par rapport à 2017.

Ces excédents 2018 permettront d'améliorer les capitaux propres de l'Entreprise Adaptée, fortement entamés ces dernières années par des résultats déficitaires successifs.

Le tableau présente l'évolution des indicateurs financiers :

	ESAT BAPC			ENTREPRISE ADAPTEE			TOTAL ESAT BAPC + EA		
	2 018	2 017	Var	2 018	2 017	Var	2 018	2 017	Var
CHIFFRE D'AFFAIRES (*)	7 201 000	7 486 000	-285 000	11 006 000	9 999 000	1 007 000	18 207 000	17 485 000	722 000
Valeur ajoutée	3 647 000	3 714 000	-67 000	8 004 000	7 434 000	570 000	11 651 000	11 148 000	503 000
RESULTAT EXPLOITATION (A) (**)	563 000	861 000	-298 000	920 000	822 000	98 000	1 483 000	1 683 000	-200 000
							0	0	
RESULTAT FINANCIER (B)	-87 000	-91 000	4 000	-263 000	-295 000	32 000	-350 000	-386 000	36 000
							0	0	
RESULTAT COURANT (A)+(B)	476 000	770 000	-294 000	657 000	527 000	130 000	1 133 000	1 297 000	-164 000
							0	0	
RESULTAT EXCEPTIONNEL + IS	355 000	-6 000	361 000	-51 000	-18 000	-33 000	304 000	-24 000	328 000
							0	0	
RESULTAT NET	831 000	764 000	67 000	606 000	509 000	97 000	1 437 000	1 273 000	164 000

(*) Chiffre d'affaire hors facturations internes

1.1.4 Cession de deux bâtiments (ESAT de Héricourt et ESAT de Gevigney)



Suite à la mise en service de nouveaux sites aux ESAT de Héricourt et de Gevigney, deux bâtiments désormais inutilisés, ont été cédés au cours de l'exercice :

A l'ESAT de Héricourt :

Le bâtiment de l'ancien site rue Marcel Paul à Héricourt a été vendu pour un montant de 650 000 €, générant une plus-value de :

- 117 000 € sur le Budget d'action sociale (BPAS).
Cette plus-value n'a pas d'impact sur le résultat, car elle est intégralement compensée par la constitution d'une provision réglementée destinée à consolider les fonds propres.
- 368 000 € sur le Budget commercial (BAPC)

A l'ESAT de Gevigney :

Le bâtiment situé à Jussey a été vendu pour un montant de 52 000 €, générant une plus-value de 6 000 € sur le Budget commercial (BAPC).

Enfin, les bâtiments du site de l'ancienne EA Blanchisserie à Vesoul et de l'ancien site EA Soudure de Héricourt sont toujours en vente.



1.1.5 Financement de charges d'exploitation par réserve de compensation et impact sur les résultats comptables et les résultats administratifs

Plusieurs projets ont été financés par la réserve de compensation (et non par la Dotation Globale ou par une reprise de fonds dédiés).

Cela signifie que les charges correspondantes ne sont pas directement compensées par un produit au compte de résultat, mais sont compensées au bilan et au compte administratif par une imputation sur la réserve de compensation.

Il s'agit :

- Pour les pôles enfance du financement de projets pour : 316 783 €
 - A l'ESAT de Gevigney, de la comptabilisation d'une subvention d'investissement complémentaire pour le financement du nouveau bâtiment : 800 000 €
 - Pour les établissements du Conseil Départemental, de la comptabilisation d'une subvention d'investissement complémentaire pour assurer le financement de 2 Centrales Incendie : 61 973 €
- TOTAL de dépenses financées sur réserve de compensation : 1 178 756 €**

Ces 1 178 756 € de dépenses financées sur la Réserve de compensation expliquent, avec 23 765 € de reprise de résultat antérieur, le passage d'une perte de -127 516 € au compte de résultat, à un excédent de +1 075 005 € au bilan, après intégration du financement des actions.

ETABLISSEMENTS et SERVICES	Résultats comptables 2018 (au compte de résultat)	+ Financement de projets par la réserve de compensation	Intégration de résultat antérieur -Déficit +Excédent	Résultats comptables 2018 (au bilan)	+ Ecritures de comptes administratifs	Résultats comptes administratifs 2018
Pôles enfance et MAS	-577 657	316 783		-260 874	156 846	-104 028
ESAT BPAS	-837 413	800 000		-37 413	35 040	-2 373
CPOM ARS	-1 415 070	1 116 783	0	-298 287	191 886	-106 401
Conseil Départemental	5 460	61 973	23 765	91 198	-78 380	12 818
Siège Social	-157 606			-157 606	160 882	3 276
TOTAL Etablissements sous gestion contrôlée	-1 567 216	1 178 756	23 765	-364 695	274 388	-90 307
ESAT BAPC	831 578			831 578		831 578
Entreprise Adaptée	605 999			605 999		605 999
Total Secteur Travail	1 437 577	0	0	1 437 577	0	1 437 577
Activités associatives	2 123			2 123		2 123
TOTAL des RESULTATS	-127 516	1 178 756	23 765	1 075 005	274 388	1 349 393



Par ailleurs, le passage des résultats comptables aux résultats administratifs comprend les principaux traitements suivants :

- La variation de la provision congés payés CDI a été neutralisée dans les comptes administratifs pour 277 000 €.
- La variation de la provision pour indemnité retraite a été neutralisée dans les comptes administratifs pour 207 000 €.
- Une demande de financement complémentaire de 140 000 € à la provision retraite
- Une demande de financement à un logiciel de gestion des usagers pour 120 000€.
- Une dotation supplémentaire aux provisions CET de 60 000 €

Ne sont pas concernés par ces neutralisations les ESAT BAPC et l'EA.



1.1.6 Investissements

L'Adapei a réalisé au cours de l'exercice pour 1 567 000 € d'investissements, comprenant notamment les investissements suivants (contre 1 399 000 € en 2017) :

➤ **ESAT de Gevigney:**

Le nouveau bâtiment situé ZA la Maladière à Gevigney a été mis en service en mai 2018. Le coût de construction s'est élevé à 1 187 000 € (incluant 18 000 € de terrain), dont **627 000 €** ont été réalisés en 2018. Auquel s'ajoute 50 000 € de frais d'aménagement et de mobilier.

Le bâtiment a été intégralement financé par 1 200 000 € de réserve de compensation octroyée par l'ARS.

➤ **Autres investissements :**

Ils s'élèvent à **890 000 €** et concernent principalement l'acquisition de matériel et outillage industriels, mais également divers aménagements et matériels pour les ESAT et les Foyers.

1.1.7 Contrôle URSSAF :

Un contrôle URSSAF a eu lieu portant sur la période 2015-2017, qui a conduit à un redressement de 35 000€. Ce redressement est très faible en regard aux près de 29 000 000€ de cotisations URSSAF versées sur la période contrôlée.

1.1.8 Provisions pour risques



Les provisions pour risques provisionnées au bilan sont passées de 84 000 € en 2017 à 38 000 € en 2018.

Sort des anciens litiges :

- Un salarié protégé a été licencié en 2013 pour des faits de maltraitance sur usagers, avec l'autorisation du Ministre du Travail, invalidant le refus de l'inspection du travail. Ce salarié a été débouté par le Tribunal Administratif de sa demande en annulation de la décision du Ministre. La Cour administrative d'appel et le Conseil d'Etat, ayant fait droit aux demandes du salarié, sa réintégration dans l'établissement a été réalisée fin mai 2016.

Cette même salariée a introduit une action devant le Conseil de prud'hommes de Vesoul pour compensation du préjudice subi.

Une exécution provisoire des sommes ayant la nature de salaires a été ordonnée par le tribunal en juillet 2017. L'Adapei, qui a interjeté appel du jugement rendu par le Conseil des prud'hommes, a été condamnée au versement de 20 000 € correspondant à des dommages et intérêts et un complément de salaire.

La provision correspondante a été intégralement reprise.

- Un salarié a saisi le Tribunal des Affaires de la Sécurité Sociale en vue de demander la reconnaissance de la faute inexcusable de l'Association. Le Tribunal des Affaires de la Sécurité Sociale de Vesoul a débouté le salarié de l'ensemble de ses demandes.
- Une transaction a été conclue en 2018 pour solutionner un litige relatif à un licenciement intervenu en 2017.

Nouveaux litiges :

- Contestation d'un licenciement économique pour suppression de poste. Le litige a été provisionné.
- Licenciement pour cause réelle et sérieuse engagé en 2018. Le coût a été intégralement provisionné en 2018.

Les provisions ont été constituées à hauteur des risques estimés. Pour des raisons de confidentialité, le détail n'est pas fourni (Cf Note 2.2.3).

1.2 Faits significatifs concernant les établissements



Produits financiers et provision réglementée sur produits financiers

Les produits financiers générés par la gestion centralisée de la trésorerie ont représenté 24 000 € de produits nets (contre 57 000 € en 2017, 210 000 € en 2016 et 166 000 € en 2015), après déduction de 6 000 € d'impôts société sur les produits financiers. Ils sont en très forte baisse suite à la chute du rendement des placements.

Conformément au décret n°2016-1815 du 21 décembre 2016 (intégré à l'article 314-95 du Code de l'action sociale et de la famille), une provision réglementée de 20 000€ (48 000 € en 2017, 199 000 € en 2016 et 137 000 € en 2015) destinée à améliorer la section d'investissements, a été constituée en contrepartie des produits financiers sur les budgets qui relèvent de la tarification (secteurs ONDAM, DSSP, ESAT BPAS et siège).

Pour les établissements relevant de la gestion propre, les produits financiers ont contribué à améliorer leur résultat à hauteur de 4 000 €.

Siège :

Le résultat du siège est une perte comptable de 157 000 € et un excédent des comptes administratifs de 3 000 € (incluant une réintégration de variation de congés payés CDI de 69 000 €, d'une variation de provision pour départs à la retraite pour 92 000€).



IME et services + MAS (Secteur ONDAM) :

Le résultat global de ce secteur est une perte comptable de 261 000 € après intégration au bilan de 317 000 € de reprise de réserve de compensation destinées à financer les actions CPOM (Cf. note 1.1.4) et une perte des comptes administratifs de 104 000 € (incluant une réintégration de 183 000 € de variation de provision pour congés payés CD, et de 36 000 € de variation d'indemnités de départ à la retraite et une dotation complémentaire de 60 000 €).

Il inclut une demande de financement de 25 000 € pour un logiciel de gestion des usagers et de 100 000 € pour départ à la retraite.

Le coût des actions CPOM a été en 2018 de 379 000 €, financé par :

- Réserve de compensation 317 000 €
- Reprise de fonds dédiés 62 000 €

Foyers + SATP (Secteur DSSP)

Le résultat global de ce secteur est un excédent comptable de 5 000 € et un excédent des comptes administratifs de 12 000 €, (incluant une réintégration de 38 000 € de variation de provision départs à la retraite et 5 000 € de variation de provision pour congés payés CDI).

Il inclut une demande de financement de 70 000 € pour un logiciel de gestion des usagers et de 40 000 € pour départ à la retraite.

Situation des ESAT :

Secteur ESAT BPAS :

Le résultat global de ce secteur est une perte comptable de 37 000 € après intégration au bilan de 800 000 € de reprise de réserve de compensation destinées à financer le nouveau bâtiment de l'ESAT de Gevigney (Cf. note 1.1.4) et une perte dans les comptes administratifs de 2 000 € (incluant une réintégration de 40 000 € de variation de provision départs à la retraite et 20 000 € de variation de provision pour congés payés CDI).

Il inclut une demande de financement d'un logiciel de gestion des usagers pour 25 000€.

Entre 684 000€ de
Commission des anciens

COMMISSAIRE
764 000€ de
AUX
COMPTES

on des anciens

(*) : Dont 800 000 € de financement bâtiment sur réserve de compensation

Cf. également note 1.1.3.

Entreprise Adaptée

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
RESULTAT	-352 000	- 743 000	- 734 000	- 517 000	-561 000	+ 509 000	+ 606 000

Pour l'analyse du résultat 2018 : Cf. note 1.1.3.

Ces excédents permettront d'améliorer les capitaux propres de l'Entreprise Adaptée, fortement entamés ces dernières années par des résultats déficitaires successifs.

Activités associatives

Le résultat des activités Associatives est un excédent de 2 123 € (contre une perte de 698 € en 2017).

1.3 Principes, règles et méthodes comptables



1.3.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe

1.3.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°99-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n°99-01.

Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise économique et à celle des finances publiques de la zone euro.

1.3.3 Changement de méthode d'évaluation

Pas de changement d'évaluation au cours de l'exercice.

1.3.4 Changement de méthode de présentation

Pas de changement de présentation au cours de l'exercice.

1.4 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice



Les événements suivants sont intervenus postérieurement à la clôture de l'exercice :

- Fusion avec l'AGEI, effective au 1^{er} janvier 2019 : cf. note annexe 1.1.1
- Changement de dénomination sociale : cf. note annexe 1.1.2
- Une étude d'optimisation de charges sociales en Foyer d'hébergement et Foyer de Vie a permis de récupérer 457 000 € (net d'honoraires de cabinet de conseil) concernant les années 2015 à 2017
- Une importante réforme concernant les Entreprises Adaptées est mise en œuvre à compter de 2019. Les modalités de calculs de l'aide aux postes sont modifiées (notamment par l'application de nouveaux seuils d'effectifs sur le pourcentage de salariés bénéficiant d'une RQTH).

Par ailleurs, la subvention spécifique, qui représentait 170 000 € en 2018, est définitivement supprimée à compter de 2019.

La totalité des impacts de cette réforme n'est pas encore appréhendée à ce jour.

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif



2.1.1 Tableau des immobilisations 2018

Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	162 000	21 000		183 000
Immobilisations corporelles	66 753 000	1 537 000	1 433 000	66 857 000
Immobilisations financières	52 000	9 000		61 000
TOTAL	66 967 000	1 567 000	1 433 000	67 101 000

2.1.2 Tableau des amortissements et dépréciation des biens 2018

Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	145 000			145 000
Immobilisations corporelles	34 872 000	2 945 000	1 183 000	36 634 000
Immobilisations financières	0			0
TOTAL	35 017 000	2 945 000	1 183 000	36 779 000



2.1.3 Méthode d'amortissements

2.1.3.1 Méthode d'amortissement – immobilisations incorporelles

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Frais d'établissement		
Frais de recherche et de développement		
Droit au bail		
Logiciels et progiciels	linéaire	1 à 5 ans

2.1.3.2 Méthode d'amortissement – immobilisations corporelles

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions – Gros Œuvre	Linéaire	30 à 60 ans
Construction – Second Œuvre	Linéaire	10 à 25 ans
Matériel et outillage industriels	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	10 ans

2.1.4 Immobilisations financières

Ce poste concerne uniquement des dépôts et cautionnement.

2.1.5 Evaluation des stocks

Les stocks ont été évalués au prix de revient.

En ce qui concerne l'EA blanchisserie, le stock de linge mis en location est déprécié pour tenir compte de son usure, en fonction de la date d'acquisition du linge. Le linge est totalement déprécié au bout de 4 ans (sauf les gants et franges, totalement dépréciés dès la 1^{ère} année).

Les pourcentages de dépréciation sont les suivants :

Années d'achat	N	N-1	N-2	N-3
	2018	2017	2016	2015
% Dépréciation	16%	50%	83%	100%



Ainsi, le stock de linge mis en location est déprécié à hauteur de 457 000 € (437 000 € au 31/12/2017), pour un stock en valeur brute de 813 000 € (732 000 € au 31/12/2017).

2.1.6 Ancienneté des créances

Clients	Montant brut	Degré de recouvrement			Solde au 10/05/2019	
		Echues	0 à 30 jours	Retenue de garantie	Echues	Retenue de garantie
Clients	3 006 000	1 460 000	1 545 000	1 000	165 000	1 000
Conseils départementaux	1 067 000	509 000	558 000	0	2 000	
Aides aux postes	686 000	-1 000	687 000	0		
Forfait journalier				0		
TOTAL	4 759 000	1 968 000	2 790 000	1 000	167 000	1 000

2.1.7 Disponibilités

Une partie des liquidités est placée sur des comptes à terme rémunérés (3 500 000 € au 31/12/2018, idem au 31/12/2017, contre 3 800 000 € au 31/12/2016) et sur plusieurs comptes à vue rémunérés (4 099 000 € au 31/12/2018, contre 4 084 000 € au 31/12/2017 et 836 000 € au 31/12/2016).

2.2 Passif

2.2.1 Fonds Associatifs 2018



LIBELLES	SOLDE AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	SOLDE A LA FIN DE L'EXERCICE
Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. inv. biens renouvelables)	2 756 000			2 756 000
Ecart de réévaluation				
Réserves (*)	10 554 000	271 000	1 035 000	9 790 000
Report à nouveau (**)	2 225 000	1 676 000	405 000	3 497 000
Résultat de l'exercice	1 131 000	1 075 000	1 131 000	1 075 000
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Apports				
Legs et donations				
Résultats sous contrôle de tiers financeurs	1 025 000		309 000	716 000
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	-2 946 000	-458 000	-188 000	-3 216 000
Ecart de réévaluation				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme	3 380 000	875 000	268 000	3 987 000
Provisions réglementées	2 643 000	138 000	48 000	2 733 000
Droit des propriétaires (commodat)				
TOTAL	20 768 000	3 577 000	3 007 000	21 338 000

(*) : Incluant la reprise de 800 000 € de réserve de compensation pour financer des investissements – Cf. note 1.1.5.

(**) : Incluant la reprise d'excédents en attente d'affectation pour financer :

- les projets ARS à hauteur de 316 000 €
- des investissements des Foyers à hauteur de 62 000 € – Cf. note 1.1.5

provision à la

provision à la

Concerne les travaux d'accessibilité rendus obligatoires par la loi du 11 février 2005. La provision a été constituée à partir de l'état des lieux financé par l'ARS et l'évaluation du

coût de la mise en conformité réalisée par un cabinet indépendant. **Ce coût est évalué à 360 000 €** pour les IME et les ESAT BPAS. Une partie est affectée à l'opération de restructuration de l'IME de Héricourt qui a été réalisé en 2017 et à des travaux prévus en 2019 à l'IME de Luxeuil.



2.2.3 Provisions pour risques et charges

Provisions pour risques 2018

Situations et mouvements Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions pour litiges Prud'homaux	84 000	38 000	84 000	38 000
Autres provisions pour risques	0			0
TOTAL	84 000	38 000	84 000	38 000

Provisions pour charges 2018

Situations et mouvements Rubriques	Provision au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Provisions à la fin de l'exercice
Indemnités départ en retraite	3 335 000	223 000	195 000	3 363 000
Provisions pour grosses réparations (1)	696 000	190 000		886 000
Autres provisions pour charges	120 000	7 000	1 000	126 000
TOTAL	4 151 000	420 000	196 000	4 375 000

(1) Dont :

- Foyer Hébergement de Vesoul 450 000 € (N-1 260 000 €)
- Résidents Foyer de Vesoul 278 000 € (Id N-1)
- Résidents Foyer de Gevigney 158 000 € (Id N-1)

Dont :

420 000 € de dotations d'exploitation ;

196 000 € de reprises d'exploitation ;

2.2.4 Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ à la retraite, en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite, a été évalué à 3 363 000 € (montant brut avec 50% de charges sociales, sauf à l'Entreprise Adaptée, taux de charges sociales de 40%). La méthode utilisée est celle des « unités de crédit projetées », conforme à la recommandation n°2003-R.01 du 1^{er} avril 2003 du Conseil National de la Comptabilité.

Ce montant est entièrement comptabilisé en provisions pour charges.

Sur ces 3 363 000 €, 2 313 000 € restent à financer par l'Etat et le DSSP.

2.2.5 Fonds dédiés 2018

Situation et mouvements Rubriques	Fonds dédiés au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Fonds dédiés à la fin de l'exercice
Compte épargne temps	3 000	63 000	30 000	36 000
Fonds dédiés CPOM ONDAM	436 000	35 000	63 000	408 000
Fonds dédiés CPOM ESAT BPAS	90 000			90 000
Fonds dédiés pour expertises	99 000			(1) 99 000
Autres fonds dédiés	472 000	773 000	341 000	(2) 904 000
TOTAL	1 100 000	871 000	434 000	1 537 000
Dons dédiés et Opérations Brioches	168 000	50 000	76 000	(3) 142 000
TOTAL	1 268 000	921 000	510 000	1 679 000

(1) Dont : - Evaluation interne (y compris les plans d'action) : 42 000€
- Evaluation externe : 57 000€

(2) Dont : - 22 000 € : postes gelés DSSP, en attente de redéploiement sur des actions spécifiques.

- 75 000 € : Fonds dédiés Contrats de Génération

- 90 000 € : Fonds dédiés pour actions de formation

- 50 000 € Fonds dédiés pour le financement du Département Sport, Loisirs, Culture

(3) Dont : - 93 000 € d'Opération brioches

- 19 000 € issus de legs



2.2.6 Variation des dettes financières

Situations et mouvements Rubriques	31/12/2017	Nouveaux emprunts	Remboursements	31/12/2018
Emprunts auprès des établissements de crédit	17 330 000	7 000	1 912 000	15 425 000
Emprunts et dettes financières divers	0			0
TOTAL	17 330 000	7 000	1 912 000	15 425 000

Hors intérêts courus et soldes créditeurs de banques.

Nouveaux emprunts de l'exercice :

- ESAT Gevigney : 7 000 €

2.2.7 Dettes financières – Etat des dettes 2018

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances		
		Echéances à moins d'1 an	De 1 an à 5 ans	A plus 5 ans
Emprunts et intérêts courus	15 493 000	2 044 000	6 500 000	6 949 000
Emprunts et dettes financières divers				
Découverts bancaires	670 000	670 000		
TOTAL	16 163 000	2 714 000	6 500 000	6 949 000

L'Association disposant d'une convention de gestion de trésorerie centralisée avec la BNP-Paribas, les découverts de certains établissements sont compensés avec les avoirs des autres établissements.



2.2.8 Echancier des dettes fournisseurs :

Fournisseurs	Montant brut	Degré d'exigibilité			
		De 0 à 30 jours	De 31 à 60 jours	Retenue de garantie	Au-delà de 60 jours
Fournisseurs d'exploitation	1 376 000	1 157 000	211 000		8 000
Fournisseurs d'immobilisations	85 000	73 000		12 000	
TOTAL	1 461 000	1 230 000	211 000	12 000	8 000

(*) : Hors factures non parvenues

2.2.9 Information à caractère fiscal

L'Adapei est assujettie à la TVA sur option, sur les activités production des ESAT et sur l'Entreprise Adaptée. Les autres activités ne sont pas assujetties à la TVA.

3 Informations relatives au compte de résultat



3.1.1 Tableau de répartition des résultats de l'exercice

ETABLISSEMENTS et SERVICES	Produits - charges 2018	Intégration résultat antérieur	Résultat 2018 au bilan avec résultat antérieur	Ecritures comptes administratifs	Résultats Comptes Administratifs 2018
Compte à utiliser		Excédent : 7740000000 Perte : 6740000000			
IME+EME HERICOURT	-200 467.37	81 612.87	-118 854.50	77 191.67	-41 662.83
SESSAD HERICOURT	-2 515.02		-2 515.02	9 455.00	6 939.98
IME+EME GRAY	-37 164.07	71 993.12	34 829.05	-36 947.59	-2 118.54
SESSAD GRAY	28 528.62		28 528.62	9 604.11	38 132.73
IME+EME LUXEUIL	-171 629.09	136 168.27	-35 460.82	37 494.69	2 033.87
SESSAD LUXEUIL	-13 264.72		-13 264.72	3 282.78	-9 981.94
EMA	8 079.75		8 079.75	2 603.89	10 683.64
MAS LURE	-189 224.97	27 008.28	-162 216.69	54 161.82	-108 054.87
TOTAL POLES ENFANCES + MAS (A)	-577 656.87	316 782.54	-260 874.33	156 846.37	-104 027.96
ESAT BPAS VESOUL	-18 043.12		-18 043.12	33 444.02	15 400.90
ESAT BPAS ARC LES GRAY	2 705.10		2 705.10	3 314.87	6 019.97
ESAT BPAS HERICOURT	-60 336.18		-60 336.18	17 380.69	-42 955.49
ESAT BPAS ST SAUVEUR	72 590.28		72 590.28	-35 987.61	36 602.67
ESAT BPAS GEVIGNEY	-834 329.63	800 000.00	-34 329.63	16 887.97	-17 441.66
Total ESAT BPAS (B)	-837 413.55	800 000.00	-37 413.55	35 039.94	-2 373.61
TOTAL CPOM ARS (A)+(B)	-1 415 070.42	1 116 782.54	-298 287.88	191 886.31	-106 401.57
FOYER HEBGt VESOUL	104 037.98	18 935.22	122 973.20	-113 715.42	9 257.78
FOYER HEBGt GEVIGNEY	26 077.16	28 520.00	54 597.16	-5 940.32	48 656.84
FOYER de VIE VESOUL	-63 973.05	-11 483.95	-75 457.00	32 630.07	-42 826.93
FOYER de VIE LURE	-33 832.33	43 038.00	9 205.67	-22 924.48	-13 718.81
HABITAT AUTONOME - HAA	12 229.29		12 229.29	2 195.56	14 424.85
ACCUEIL DE JOUR LURE + VESOUL	-60 479.52	0.00	-60 479.52	27 750.84	-32 728.68
SATP	11 786.79	6 728.60	18 515.39	1 623.02	20 138.41
Service Accueil en EHPAD - SAE	9 614.47		9 614.47	0.00	9 614.47
TOTAL CD 70	5 460.79	85 737.87	91 198.66	-78 380.73	12 817.93
SIEGE SOCIAL	-157 606.46		-157 606.46	160 882.93	3 276.47
TOTAL P.J. et Dot Globale	-1 567 216.09	1 202 520.41	-364 695.68	274 388.51	-90 307.17
ESAT BAPC VESOUL	194 921.85		194 921.85		194 921.85
ESAT BAPC ARC LES GRAY	56 166.35		56 166.35		56 166.35
ESAT BAPC HERICOURT	558 704.18		558 704.18		558 704.18
ESAT BAPC St SAUVEUR	52 756.26		52 756.26		52 756.26
ESAT BAPC GEVIGNEY	-30 970.70		-30 970.70		-30 970.70
Total ESAT BAPC	831 577.94	0.00	831 577.94	0.00	831 577.94
EA - Blanchisserie	-56 624.61		-56 624.61		-56 624.61
EA - Couture	-80 089.90		-80 089.90		-80 089.90
EA - Soudure	742 713.30		742 713.30		742 713.30
ENTREPRISE ADAPTEE	605 998.79	0.00	605 998.79	0.00	605 998.79
Total ESAT BAPC + EA	1 437 576.73	0.00	1 437 576.73	0.00	1 437 576.73
ACTIVITES ASSOCIATIVES	2 123.41	0.00	2 123.41	0.00	2 123.41
TOTAL des RESULTATS	-127 515.95	1 202 520.41	1 075 004.46	274 388.51	1 349 392.97

3.1.2 Résultat en instance d'imputation et sous contrôle de tiers financeurs



ETABLISSEMENTS et SERVICES	Exédents affectés au financement de mesures d'exploitation non reconductibles	Résultats en instance d'imputation et sous contrôle de tiers financeurs			
		Résultats antérieurs en instance de validation	Résultats 2016 validés non affectés par le financier	Résultats 2017 validés non affectés par le financier	TOTAL
IME HERICOURT	26 620				26 620
SESSAD HERICOURT	280 000				280 000
BEL AUBEPIN HERIC.	129 532				129 532
IME LUXEUIL	2 528				2 528
SESSAD LUXEUIL	42 342				42 342
AIR et LUMIERE LUX.					0
IME GRAY	959			50 000	50 959
SESSAD GRAY					0
ARC en CIEL GRAY	59 809				59 809
MAS LURE	8 666			10 000	18 666
TOTAL ONDAM	550 456	0	0	60 000	610 456
FOYER HEBGt VESOUL				30 374	30 374
SAE				1 859	1 859
FOYER de VIE VESOUL			-22 968	-64 277	-87 245
FOYER VES. ACC. JOUR					0
FOYER HEBGt GEVIG.				2 131	2 131
FOYER de Vie LURE				28 122	28 122
ACCUEIL DE JOUR LURE					0
HABITAT AUTONOME				9 256	9 256
SATP				-2 795	-2 795
TOTAUX DSSP		0	-22 968	4 670	-18 298
SIEGE SOCIAL					0
ESAT BPAS VESOUL					0
ESAT BPAS ARC I.GRAY					0
ESAT BPAS HERICOURT	7 567				7 567
ESAT BPAS St SAUVEUR	105 345				105 345
ESAT BPAS GEVIGNEY	10 451				10 451
Total ESAT BPAS	123 363	0	0	0	123 363
TOTAL GESTION CONTROLEE	673 819	0	-22 968	64 670	715 521

3.1.3 Réserve de compensation :

Issue d'excédents antérieurs sur les établissements en gestion contrôlée, elle est destinée à compenser d'éventuels déficits à venir.



	2017	Affectation résultat CA 2015 et 2016	Affectation résultat CA 2017 (*)	Financement du bâtiment de Gevigney	2018
TOTAL DSSP	643 716	-41 456	1 166		603 426
TOTAL ESAT BPAS	1 147 313		-14 726	-800 000	332 587
TOTAL ONDAM	401 577		74 613		476 190
Siège	293 964		16 094		310 058
TOTAL	2 486 570	-41 456	77 148	-800 000	1 722 261

(*) : Résultats 2017 en instance d'affectation pour le DSSP.

3.2 Répartition du Chiffre d'Affaires

	Exercice 2017	Exercice 2018
Produits de la tarification	23 166 000	24 062 000
Chiffre d'affaires des établissements de production	17 485 000	18 207 000
Revente sans marge de matériel acquis pour PSA	11 000	292 000
Participation des usagers (pension, transport, repas)	652 000	747 000
Ventes des activités associatives (opération brioches)	83 000	81 000
TOTAL Chiffre d'affaires	41 397 000	43 389 000

3.3 Répartition des produits divers d'exploitation

	Exercice 2017	Exercice 2018
Compléments de rémunération de salaires en ESAT	5 445 000	5 557 000
Aides aux postes en EA	2 673 000	2 792 000
Produits divers	313 000	337 000
Autres produits d'exploitation	8 431 000	8 686 000



3.4 Charges et produits sur exercices antérieurs

	Exercice 2017	Exercice 2018
Charges sur exercices antérieurs		
Charges d'exploitation	-22 000	-13 000
Charges financières	-2 000	0
Charges exceptionnelles	0	0
TOTAL	-24 000	-13 000

Produits sur exercices antérieurs		
Produits d'exploitation	3 000	31 000
Produits financiers	0	0
Produits exceptionnels	16 000	0
TOTAL	19 000	31 000

3.5 Evaluation des contributions en nature et du bénévolat



Le bénévolat a été évalué :

- à partir de fiches de temps tenues individuellement par les 21 administrateurs
- forfaitairement (7H, soit 2 demi-journées) pour les 620 bénévoles ponctuels intervenant essentiellement pendant l'opération brioches
- sur la base du SMIC avec les charges, sauf pour le Président et la Vice-Présidente, pour lesquels il a été pris en compte un indice 850 correspondant à un cadre classe 2 niveau 1.

Il en résulte l'estimation du bénévolat suivante, qui est reprise au pied du compte de résultat :

	Nb heures 2017	Valorisation 2017	Nb heures 2018	Valorisation 2018
Bénévoles réguliers (22 administrateurs)	5 193 h	113 856 €	5 289 h	113 602 €
Bénévoles ponctuels (*)	4 340 h	66 034 €	4 340 h	66 034 €
TOTAL	9 533 h	179 890 €	9 629 h	179 636 €

(*) : Participant essentiellement à l'Opération Brioches.

3.6 Ventilation de l'effectif



Catégories	Personnes faisant partie du personnel au 31/12/2017	Personnes faisant partie du personnel au 31/12/2018
Cadres	81	85
Personnel éducatif	269	277
Personnel para-médical	33	37
Personnel administratifs	49	47
ETAM et employés EA	58	69
Personnels services généraux et production	82	84
Ouvriers entreprise adaptée (TH et non TH)	210	245
Sous-total	782	844
ESAT TH	550	548
Total	1 332	1 392

Toute personne faisant partie du personnel au 31 décembre, même à temps partiel ou congés spécifiques (maladie...), est prise en compte pour une unité.

L'effectif salarié en équivalent temps plein au 31 décembre s'élève à 772 Equivalent temps plein (710 en 2017), et l'effectif des travailleurs handicapés d'ESAT est de 479 Places Equivalent temps plein (479 en 2017).



4 Autres informations

4.1 Informations concernant les rémunérations versées aux trois plus hauts cadres dirigeants ou bénévoles

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à 242 923 € en 2018.

4.2 Informations concernant les honoraires de Commissariat aux comptes

Le montant total des honoraires de Commissariat aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice 2018 s'est élevé, frais de déplacements inclus à 39 000 € au titre du contrôle légal des comptes.

4.3 Informations concernant les honoraires de l'Expert-Comptable du Comité d'Entreprise

Le montant total des honoraires du Cabinet d'expertise comptable mandaté par le Comité d'Entreprise dans le cadre de sa mission d'assistance à l'examen des comptes et des budgets prévisionnels, figurant au compte de résultat 2018, s'est élevé à 34 579 €, frais de déplacements inclus.

4.4 Informations concernant les ESAT et l'EA

Les résultats des ESAT Production servent à renouveler ou à acquérir des outils de production (investissements). Ils doivent également permettre, de développer de nouvelles activités, de s'adapter aux besoins liés aux évolutions des personnes accueillies (conditions de travail) et à l'évolution des marchés (production, qualité, nouvelles technologies...).

L'Entreprise Adaptée perçoit une subvention annuelle versée par la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) et, depuis 2006, une aide aux postes. Cette dernière a fait l'objet d'une convention (contrat d'objectif triennal 2014-2017, renouvelé fin 2017 pour la période 2018-2020).

Le nombre d'aides aux postes est de 194 en 2018 (188 en 2017).

4.6 Opération brioches 2018 :

Tableau des emplois ressources

Adapei 70 - EMPLOIS	Emplois de 2018 = compte de résultat (1)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2018 (3)	Adapei 70 - RESSOURCES	Ressources collectées sur 2018 = compte de résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2018 (4)
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN DEBUT D'EXERCICE		123 257
1 – MISSIONS SOCIALES			0 – RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC		
1.1. Réalisées en France			1.1. Dons et legs collectés		
Actions réalisées directement	93 005	43 356	Dons manuels non affectés		
Versements à d'autres organismes agissant en France			Dons manuels affectés		
1.2. Réalisées à l'étranger			Legs et autres libéralités non affectés		
Actions réalisées directement			Legs et autres libéralités affectés		
Versements à un organisme central ou d'autres organismes			1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	80 547	
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS			- Achats Brioches	-35 734	
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	1 457	1 457		44 813	44 813
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés			2 – AUTRES FONDS PRIVES		
23. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics			3 – SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS		
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT			4 –AUTRES PRODUITS		
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	94 462	44 813	I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	44 813	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS			II - REPRISES DES PROVISIONS		
III – ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	38 310		III – REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	73 587	
			I V – VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC (cf tableau des fonds dédiés)		-30 232
IV – EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE			V – INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		
V – TOTAL GENERAL	132 772		VI –TOTAL GENERAL	118 400	14 581
V – Part des acquisitions d' immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public					
VI –Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public					
VII – Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		44 813	VI –Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		44 813
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE		93 025
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales			Bénévolat	66 034	
Frais de recherche de fonds	66 034		Prestations en nature		
Frais de fonctionnement et autres charges			Dons en nature		
Total	66 034		Total	66 034	
* ou dépenses opérationnelles					



4.7 Engagements hors bilan

4.7.1 Engagements reçus

- Le Conseil Départemental de Haute-Saône et la ville de Lure ont cautionné à hauteur de 50% chacun, deux emprunts, pour un montant initial de 1 886 000 € dont le capital restant à rembourser au 31 décembre 2018, s'élève à 1 220 000 €, relative au financement de la reconstruction de la MAS de Lure.
- Par ailleurs, le Conseil Départemental de Haute-Saône, ainsi que la ville de Vesoul, ont cautionné à hauteur de 50% chacun, un emprunt pour un montant initial de 1 000 000 € débloquent début 2015, pour le financement de la rénovation du bâtiment de la pédiatrie de l'ancien hôpital, qui abrite depuis le 1er janvier 2015 le Foyer de Vie de Vesoul. Le capital à rembourser au 31 décembre 2018 s'élève à 838 000 €.

4.7.2 Engagements donnés

- Une **hypothèque** a été prise par la banque sur les bâtiments suivants :
 - bâtiment « EFFMA » de l'Entreprise Adaptée soudure à Héricourt, en garantie de deux emprunts pour un montant initial total de 1 451 000 € (capital restant à rembourser au 31/12/18 : 45 000 €),
 - bâtiment de l'Entreprise Adaptée conditionnement/couture à Vesoul, en garantie d'un emprunt initial de 1 946 000 € (capital restant à rembourser au 31/12/18: 454.000€)
 - bâtiment du Siège Social à Vesoul, en garantie d'un emprunt initial de 380 000 € (capital restant à rembourser au 31/12/18 : 214 000 €)
 - bâtiment de l'ESAT de Arc les Gray, en garantie d'un emprunt initial de 1.172.000€ (capital restant à rembourser au 31/12/18 : 747 000 €)
 - bâtiment de l'ESAT de Saint Sauveur, en garantie d'un emprunt initial de 1.500.000€, (capital restant à rembourser au 31/12/18 : 992 000 €)
 - bâtiment correspondant à l'extension/réhabilitation de l'ESAT de Vesoul, en garantie d'un emprunt initial de 4 700 000 € (capital restant à rembourser au 31/12/18 : 1 567 000 €).
 - Bâtiment l'ESAT de Gevigney, en garantie d'un emprunt de 386 000 € ((capital restant à rembourser au 31/12/18 : 369 000 €).

- Un **privilège de prêteurs de deniers** a été pris par la banque sur le bâtiment de l'EA activité blanchisserie, acquis fin 2011, pour 2 500 000 €, en garantie de 2 emprunts de 1 250 000 € (capital restant à rembourser au 31/12/18 : 1 472 000 €)
Par ailleurs, **une hypothèque** a été prise à hauteur de 1 500 000 € en garantie de 2 emprunts de 750 000 € (capital restant à rembourser au 31/12/2018 : 482 000€+465 000€=947 000€)



- Concernant les bâtiments du site de l'EA de Héricourt :
La 1^{ère} phase fait l'objet des garanties suivantes :
Financement par 2 emprunts pour un montant initial de 2 312 000 € (capital restant à rembourser au 31/12/2018 : 1 679 000 €) et font l'objet des garanties suivantes :
- Un **privilège de prêteurs de deniers** à hauteur de 2 x 191 000 €, qui a été pris sur le terrain
 - **Une hypothèque** a été prise pour le solde.
- Pour la 2^{ème} phase**, les 2 emprunts sont débloqués à hauteur de 3 247 000 € (capital restant à rembourser au 31/12/2018 : 2 950 000 €), avec une garantie hypothécaire à 100%.

4.8 Patrimoine



ETAT DU PATRIMOINE IMMOBILIER au 31/12/2018		
SIEGE SOCIAL VESOUL	propriétaire	
IME SESSAD HERICOURT et EME "BEL AUBEPIN"	propriétaire	
IME LUXEUIL ET EME "AIR ET LUMIERE"	propriétaire	
IME GRAY ET EME "ARC EN CIEL"	propriétaire	
SESSAD LUXEUIL	propriétaire	
SESSAD GRAY	locataire	Habitat 70
FOYER HEBERGEMENT VESOUL	locataire	Habitat 70
FOYER DE VIE VESOUL	propriétaire	
SATP VESOUL	"locataire"	Adapei/ ESAT VESOUL
SATP HERICOURT	"locataire"	Adapei/ EA HERICOURT
SATP SAINT SAUVEUR	"locataire"	Adapei/ ESAT St SAUVEUR
ESAT FOYER GEVIGNEY	propr. et loc.	Orphelinats agricoles
FOYER MAS LURE (bâtiment d'origine)	locataire	Habitat 70
FOYER MAS LURE (extension)	propriétaire	
ESAT VESOUL	propriétaire	
ESAT ARC LES GRAY	propriétaire	
ESAT HERICOURT	"locataire"	Adapei/ EA HERICOURT
ESAT SAINT SAUVEUR	propriétaire	
EA Atelier BLANCHISSERIE VESOUL - rue Fontesse	propriétaire	Bâtiment en vente
EA Atelier BLANCHISSERIE VESOUL - 5 rue Devaux	propriétaire	
EA Ateliers COUTURE CONDIT. VESOUL	propriétaire	
EA Atelier SOUDURE HERICOURT - Rue Marcel Paul	propriétaire	Bâtiment en vente
EA Atelier SOUDURE HERICOURT - ZAC des Guinottes	propriétaire	
Foyer Héberg. et de Vie VESOUL pl. du Commerce	locataire	Mr Geiger
Local syndical maison des Assoc. VESOUL	locataire	Ville de Vesoul
ASSOCIATION - Résidence BELLEVUE	propriétaire	
ASSOCIATION - 3 Studios à Gevigney	propriétaire	



5 Glossaire

ARS	: Agence Régionale de Santé (Anciennement DDASS)
BAPC	: Budget Annexe de Production et de Commercialisation (concerne les ESAT)
BPAS	: Budget Principal d'Activité Sociale (concerne les ESAT)
CA	: Compte Administratif
CET	: Compte Epargne Temps
CLIS	: Classe d'Intégration Scolaire
CNSA	: Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (des personnes âgées et des personnes handicapées)
CPOM	: Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
DIRECTTE	: Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'emploi
DSSP	: Direction de la Solidarité et de la Santé Publique (Dépend du Conseil Départemental)
EA	: Entreprise Adaptée
ESAT	: Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ancien dénomination : CAT)
ETP	: Equivalent Temps Plein
FAM	: Foyer d'Accueil Médicalisé
IME	: Institut Médico-Educatif
MAS	: Maison d'Accueil Spécialisée
ONDAM	: Objectifs Nationaux des Dépenses d'Assurance Maladie
PIA	: Plan d'Investissement d'Avenir (« grand emprunt »)
PPI	: Plan pluriannuel d'investissement
SATP	: Section Annexe de Centre d'Aide par le Travail (Ex. SACAT)
SESSAD	: Service d'Education Spécialisée et de Soins A Domicile

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31/12/2018

Aux membres de l'association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

L'association considère que les cadres salariés de l'association et les directeurs d'établissements exercent sous le contrôle du conseil d'administration et que le contrat de travail du directeur général et des directeurs généraux adjoints constitue une convention courante, non significative pour les deux parties et conclue à des conditions normales. Ces contrats ont fait l'objet d'une communication détaillée au conseil d'administration du 21 mai 2019.

Fait à Remiremont,
Le 3 Juin 2019

CFGS AUDIT



Cécilia MOUGEL
Commissaire aux comptes
Inscrite à la Compagnie Régionale de NANCY



Anne-Christine FRERE
Commissaire aux comptes associée
Inscrite à la Compagnie Régionale de NANC